

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METZ MÉTROPOLE

COMMUNE DE ROZÉRIEULLES

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROZÉRIEULLES ET PROJET DE PÉRIMÈTRE DELIMITÉ DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI

Par arrêté n° PT 14/2020 du 19/06/2020, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ROZÉRIEULLES et le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église SAINT-RÉMI DE ROZÉRIEULLES.

La procédure d'élaboration du PLU a pour objet de :

- Maintenir les richesses paysagères, et en particulier les espaces de nature entourant le village ancien ;
- Réfléchir aux solutions permettant un développement communal raisonné, tant pour une augmentation maîtrisée de la population que pour un accompagnement qualitatif des futurs secteurs urbanisés ;
- Maintenir les commerces de proximité, en particulier rue de Paris, et conforter les services à la population ;
- Valoriser le caractère patrimonial du village et poursuivre les aménagements des espaces publics ;
- Revoir les contraintes réglementaires appliquées aux constructions pour une plus grande cohérence entre les quartiers.

La procédure d'élaboration du PDA autour de l'église Saint-Rémi de Rozérieulles a pour objet d'adapter la protection au titre des abords aux enjeux spécifiques du monument historique, pour une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure compréhension et appropriation par les habitants.

Le PDA vise à inclure les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec l'église Saint-Rémi un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Le PDA a vocation à se substituer, au terme de la procédure d'élaboration, au périmètre de protection de 500 mètres autour du monument historique. Au sein du PDA, toutes les interventions sont soumises à l'avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France.

Monsieur Ernest CUPPARI, ancien cadre d'Arcelor Mittal, actuellement Expert et Conseil en immobilier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, en dehors des jours fériés ;

- à la Mairie de Rozérieulles, 5 rue de l'école centrale, 57160 Rozérieulles, les lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h et les mardi et jeudi après-midi de 13h à 17h ;

ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à la mairie de Rozérieulles, à l'attention de "M. le commissaire enquêteur de l'Enquête publique sur la révision du PLU de Rozérieulles et du PDA autour de l'église Saint-Rémi";

pendant une durée de 32 jours consécutifs du 21 août 2020 à 09h00 au 21 septembre 2020 à 19h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : plu-pda-rozerieulles@mail.registre-numerique.fr

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Rozerieulles (siège de l'enquête publique) les :

- Vendredi 21 août 2020 de 09h00 à 12h00,
- Mardi 08 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- Lundi 21 septembre 2020 de 16h00 à 19h00.

Lors de l'enquête et notamment des permanences du commissaire enquêteur, le public sera invité à respecter les mesures sanitaires en vigueur à cette période.

Aussi, un affichage sur la porte de la mairie et d'accueil du siège de Metz Métropole en précisera les conditions le cas échéant.

Néanmoins, il est demandé d'apporter son propre stylo afin de pouvoir consigner les observations dans les registres d'enquête ouverts en mairie et au siège de Metz Métropole.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetropole.fr/>
- <http://www.mairie-rozerieulles.fr>
- <http://www.registre-numerique.fr/plu-pda-rozerieulles>

L'élaboration du PLU de Rozérieulles a été soumise à évaluation environnementale. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a émis un avis en date du 20 janvier 2020 et celui-ci est joint au dossier d'enquête.

A l'expiration du délai de l'enquête prévue, les registres sont clos et signés par le commissaire enquêteur qui dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de Metz Métropole. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, en Mairie de Rozérieulles et en Préfecture durant un an. Ce délai court à compter de la remise officielle à Metz Métropole du rapport et des conclusions. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de Metz Métropole.

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme et le projet de Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Rémi pourront être adoptés. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du Plan Local d'Urbanisme et du projet de Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint Rémi. Le PDA est créé par arrêté du préfet de région.